

# 2nd cycle / Baccalauréat

## Généralités

Les élèves entrent dès la seconde dans les filières qui les mèneront vers le baccalauréat. Ces filières inspirées du système français n'existent pas dans les autres lycées allemands. Les classes et les enseignements sont totalement intégrés.



Le baccalauréat franco-allemand offre les filières suivantes :

- **Filière L (Philosophie - Lettres)**

matières du premier groupe: Français, Allemand, une langue vivante supplémentaire (Anglais ,Espagnol) Philosophie, Mathématiques  
Matières du deuxième groupe: Histoire, Géographie, Education Civique, Biologie , EPS, et en Seconde seulement: Physique et Chimie

- **Filière S (SMP: Mathématiques - Sciences physiques / SBC: Chimie - Biologie)**

matières dites d'écrit: Français, Allemand, Mathématiques, Physique, Biologie, Chimie  
Matières obligatoires dites non écrites: Histoire, Géographie, Biologie, EPS, et en seconde seulement: Education Civique

- **Filière ES (Sciences économiques - Mathématiques)**

matières dites d'écrit: Français, Allemand, Mathématiques, Anglais, Sciences Economiques et Sociales  
Matières obligatoires dites non écrites: Histoire, Géographie, Biologie, EPS, Philosophie, Education Civique

## Le Baccalauréat franco-allemand

Les élèves, qu'ils soient originaires de la section allemande ou de la section française, passent ensemble les mêmes épreuves. Ce baccalauréat est commun aux trois établissements franco-allemands et jouit d'un prestige indéniable.

Ce baccalauréat se compose de deux groupes d'épreuves. Le premier groupe d'épreuves consiste en 4 épreuves écrites et une épreuve orale obligatoire dans la langue du partenaire. Le deuxième groupe d'épreuves est composé d'épreuves orales. Ce sont les résultats du premier groupe d'épreuves qui déterminent si le deuxième groupe d'épreuves doit être passé et dans quelles matières.

Les notes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale (Vornoten, c.à.d. notes préliminaires) participent aux notes du baccalauréat. Ces notes préliminaires, les résultats aux deux groupes d'épreuves, les notes de Sport et des matières facultatives choisies par l'élève feront les notes finales du Baccalauréat. L'élève qui a réussi sera donc titulaire du baccalauréat français et de l'Abitur allemand; il bénéficiera dans chacun des deux pays de tous les droits que lui confère son statut de titulaire de chacun de ces diplômes.

L'examen se passe dans sa totalité au cours du troisième trimestre de terminale, il n'y a pas d'épreuves anticipées de français en première.

## **Notes préliminaires**

Il est tenu compte dans certaines proportions (7/19èmes) des notes obtenues par l'élève dans les contrôles de première et terminale. Ces notes préliminaires sont connues des élèves. Elles sont affectées du coefficient 1, celles des épreuves écrites du coefficient 3.

## **Les épreuves**

### **Les épreuves écrites**

Langue maternelle (4h30) Langue du partenaire (4h) Les autres épreuves diffèrent selon les séries :

- Série L: Deux épreuves au choix entre : Philosophie 4h, Anglais 3h, Mathématiques 3h
- Série ES: Sciences économiques, Mathématiques
- Série SMP: Mathématiques 4h, Sciences physiques 3h
- Série SBC: Mathématiques 4h, Une épreuve au choix entre : Chimie 3h, Biologie 3h

### **Une épreuve orale**

Obligatoire en langue du partenaire pour tous les candidats complète les épreuves dites du premier groupe.

### **E.P.S.**

L'épreuve d'E.P.S. est obligatoire et se passe en trois temps : Au premier et au deuxième trimestre de première, au deuxième trimestre de terminale

### **Les épreuves facultatives**

Deux au choix (trois si le candidat est dispensé pour des raisons médicales dûment attestées d'E.P.S). Pour présenter une de ces options, il est nécessaire de la suivre 3 ans. (de la seconde à la terminale).

- Dessin

- Musique
- Latin
- Anglais (pour la série S)
- Autres langues vivantes (Espagnol, Italien)
- Informatique

## **Attribution du diplôme**

Les candidats qui ont obtenu une moyenne de 6,5 et qui n'ont pas de note inférieure à 6 dans les épreuves obligatoires du premier groupe sont exemptés des épreuves orales de rattrapage.

Les candidats dont la moyenne est inférieure à 5 sont ajournés.

Les autres sont admis à passer les épreuves orales de rattrapage qui sont désignées par le président du jury lors de la délibération plénière.

A l'issue de ces oraux (3 au maximum), les candidats qui ont une moyenne d'au moins 6 et au maximum une seule note inférieure à 6 dans les épreuves obligatoires du premier groupe sont déclarés admis.

## **Le baccalauréat franco-allemand, un abi-bac plus !**

Il va bien plus loin dans la maîtrise de la langue du partenaire et dans la connaissance approfondie de la culture du partenaire.

En effet un élève ayant réussi son baccalauréat a suivi - à un moment ou un autre de son cursus - toutes les matières dans la langue du partenaire dont les disciplines scientifiques et artistiques. Il aura toujours été enseigné par un professeur qui s'exprime dans sa langue maternelle. Il aura partagé quotidiennement la vie et l'effort d'apprentissage des élèves de l'autre langue et de l'autre culture. Il se sera imprégné intimement de cette culture qu'il saura partager et dont il saura comprendre les subtilités.

L'abi-bac ne permet pas, pour le moment, de réunir tous ces atouts, même si lui aussi est un pas important vers une nouvelle citoyenneté européenne.

Pour toute information supplémentaire veuillez consulter les Informations pour l'entrée au lycée et la présentation powerpoint (en révision) sur le baccalauréat franco-allemand.

Lisez aussi le texte intégral de la convention de Schwerin et les dispositions relatives à sa mise en oeuvre.